



Formation en Alternance art. 49 CEFA	Boulangerie pâtisserie	Ouvrier•ère boulangier•ère pâtissier•ère		
BOULANGERIE - PÂTISSERIE	3^E	4^E	5^E	6^E
FORMATION GÉNÉRALE				
Français	3	3	3	3
Formation historique et géographique	2	2		
Sciences humaines			3	3
Mathématiques	2	2	2	2
Formation scientifique	2	2	2	2
Néerlandais	2	2		
FORMATION TECHNIQUE ET PRATIQUE				
Technologie et travaux pratiques	5	5	6	6
TOTAL DES HEURES	16	16	16	16

Sous réserve de modification : année scolaire 2026-2027.



INSERTION PROFESSIONNELLE

La formation en école (deux jours) est complétée par un apprentissage sur le terrain en entreprise (3 jours).

Cet apprentissage en entreprise est lié à la signature d'un contrat d'alternance. Celui-ci est le même que dans n'importe quel autre centre de formation en alternance de Wallonie.

Ce contrat est lié au plan de formation proposé par le CEFA et tu perçois une indemnité d'apprentissage qui évolue au fil de ta formation.

Obtention en fin de 6^e année du CE6P (certificat d'étude de 6^e professionnelle) et du CQ6 (certificat de qualification professionnelle de 6^e année).